Territoire choisi terre d'initiatives
GAL Pays du Grand Briançonnais

RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2016

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Programme LEADER 2014 – 2020

GAL Pays du Grand Briançonnais

PETR du Briançonnais, des Ecrins,

du Guillestrois et du Queyras

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales
Région Provence Alpes Côte d'Azur
LEADER
PETR
Parc naturel régional du Queyras

Sommaire

1 Rappel de la stratégie du territoire LEADER Page 3

1.1 Le territoire du GAL et sa structure porteuse Page 3

1.2 La stratégie du GAL du Pays Grand Briançonnais Page 4

2 Etat d'avancement de la programmation Page 6

2.1 La convention Page 6

2.2 Le règlement intérieur Page 6

2.3 Les critères de sélection Page 7

2.4 Les appels à projets Page 13

3 Evolution de la maquette financière Page 19

4 Fonctionnement du GAL Page 22

4.1 L'équipe Page 22

4.2 La formation Page 22

4.3 Les réunions et rencontres Page 23

4.4 Les comités Page 24

4.4.1 Les comités techniques Page 24

4.4.2 Les comités de programmation Page 25

4.4.3 Les bureaux du GAL Page 25

4.4.4 Les groupes de travail Page 25

4.5 La communication Page 26

5 Démarche évaluative Page 33

6 Bilan du programme LEADER 2007-2014 Page 37

7 Perspectives pour l'année 2017 Page 40

ANNEXES Page 42

1. Rappel de la stratégie du territoire LEADER

1.1. Le territoire du GAL et sa structure porteuse

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras, porte le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) pour la période 2015 – 2023.

Le GAL (Groupe d'Action Locale) du Pays du Grand Briançonnais s'étend sur un territoire organisé qui regroupe 38 communes et 4 communautés de communes, la Communauté de communes du Briançonnais (CCB), la Communauté de communes du Pays des Ecrins (CCPE), la Communauté de communes du Guillestrois (CCG) et la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras (CCEQ) *(A partir du 1er janvier 2017, le territoire comptera 3 Communautés de communes et 37 Communes)*.

Le cadre de vie exceptionnel, la qualité de l'ensoleillement et de l'air, les promesses de développement durable, l'offre rare et multiple pour la pratique sportive, font aujourd'hui du Pays du Grand Briançonnais un territoire attractif, plébiscité. Un territoire choisi.

Ce choix du cadre de vie se traduit par une réelle volonté de se créer les conditions de pouvoir rester sur le territoire. Cette volonté, ce choix des actifs, participe à conforter le maintien et l'augmentation de la population sur le territoire. Cela conditionne le maillage et le maintien des services, et renforce la part de l'économie domestique dans l'économie du Pays du Grand Briançonnais, créant ainsi un cercle vertueux pour l'attractivité du territoire

1.2. La stratégie du GAL du Pays du Grand Briançonnais

La stratégie retenue pour ce programme est d'*Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie.*

Doté d'une enveloppe d'1,5 millions de FEADER, le GAL a définie 10 fiches actions pour répondre à cette stratégie :

Agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles

FA1 Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat

Actions de sensibilisation des élus sur les enjeux du logement ; recensements des biens vacants et sans maître ; mise en réseau des acteurs de l'immobilier ; actions de communication sur les projets exemplaires ; diagnostics des besoins en logements ; …

FA2 Se mobiliser pour diminuer les dépenses énergétiques des logements

Recensement des dispositifs d'aide ; identification et mise en réseau des personnes ressources ; études d'opportunité pour la mise en place de réseaux de chaleur collectifs ; communication sur les pratiques innovantes ; …

FA3 Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable

Pour les trajets domicile-travail, études sur les pratiques et le potentiel de report modal ; plans de déplacements entreprises ; développement de mobilités alternatives ; actions de communication ; …

Soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise

FA4 Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences

Diagnostics des secteurs déficients en compétences et porteurs sur le territoire ; animation de réseaux socio-professionnels ; actions de diffusion des besoins identifiés auprès du grand public et des organismes de formation et d'accompagnement ; sensibilisation à l'alternance ; …

FA5 Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire

Sensibilisation des chefs d'entreprises à la transmission et des potentiels repreneurs ; optimisation et mise en place de dispositifs d'accompagnement ; coordination des structures d'accompagnement ; …

FA6 Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire

Aide à l'investissement des entreprises / association pour la création de nouveaux produits, services, activités et organisation ; Formation et accompagnement des entreprises pour innover

Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire

FA7 Soutenir le 'consommer local', et les circuits cour

Campagnes de communication grand public pour orienter sur la consommation des produits locaux ; solutions logistiques innovantes ; expérimentation de nouveaux modes de distribution ; …

FA8 Expérimenter le "tourisme de proximité endogène

Mise en place d'offre packagées pour les habitants ; mise en réseaux des acteurs tourisme ; …

Coopération avec d'autres territoires

FA9 Coopération

Développement de systèmes alimentaires territoriaux et des circuits courts ; mutualisation de moyens pour la transition énergétique ; actions sur la problématique des emplois saisonniers

Animation et gestion du programme

FA10 Animation et gestion LEADER

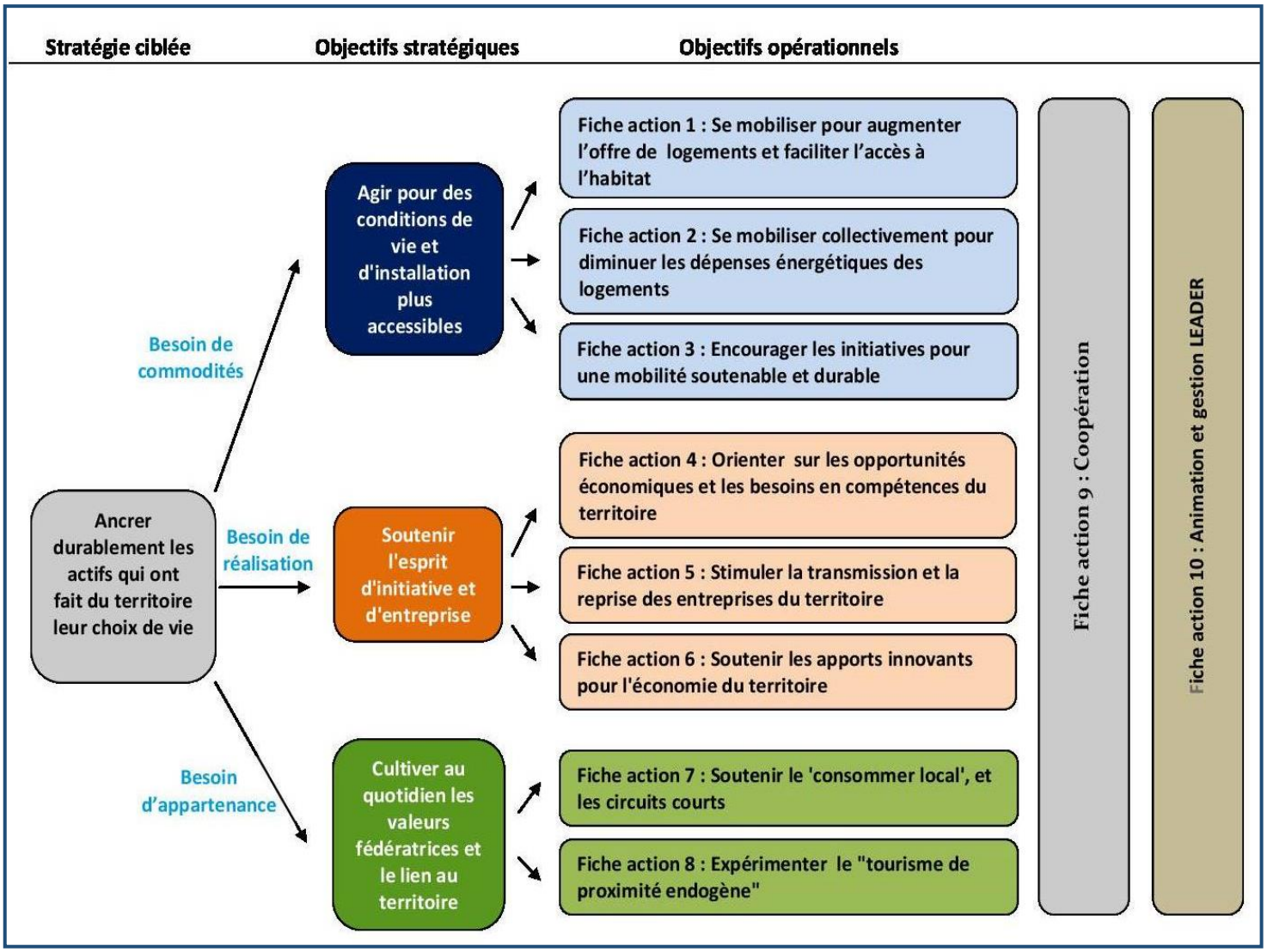

2. Etat d'avancement de la programmation

2.1. *La convention GAL / AG / OP*

L'année 2016 a majoritairement portée sur l'écriture de la convention tripartite signée entre le GAL, l'Autorité de gestion (Région PACA) et l'Organisme payeur (ASP). Elle contient le cadre et les obligations à respecter pour mettre en œuvre le programme LEADER sur le territoire du Grand Briançonnais.

L'accord rappelle la stratégie du GAL, son plan d'actions, sa maquette financière, son fonctionnement, et il comprend le circuit de gestion nécessaire pour instruire les demandes de subvention et de paiement.

Tous ces éléments ont été travaillés avec l'appui des structures signataires. La convention, document juridique liant le GAL Pays du Grand Briançonnais et la Région, a été signée le 3 novembre 2016, permettant ainsi le lancement de la programmation 2014-2020.

2.2. *Le règlement intérieur du GAL*

Tel que le prévoit la convention, un règlement intérieur a également été élaboré pour le GAL et son comité de programmation. Il a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du comité de programmation LEADER du GAL. Il porte notamment sur :

- La désignation et le rôle des membres du comité de programmation

- La procédure en cas de conflit d'intérêt
- L'organisation des comités de programmation
- La procédure de consultation écrite
- Le rôle de l'équipe technique

Ce règlement peut être modifié sur décision du comité de programmation permettant ainsi de l'actualiser régulièrement.

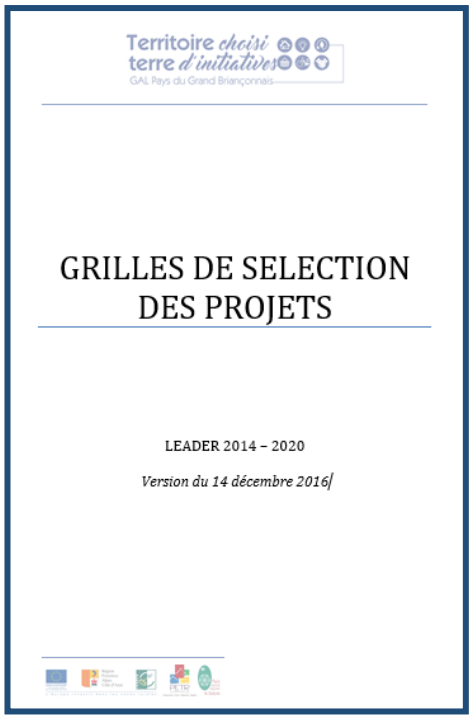
Territoire choisi terre d'initiatives
GAL Pays du Grand Briançonnais

GRILLES DE SELECTION DES PROJETS

LEADER 2014 – 2020

Version du 14 décembre 2016

2.3. *Les critères de sélection*

Le circuit de gestion pour l'instruction de dossiers prévoit de répondre à des critères de sélection des projets LEADER.

Ces critères ont été définis par l'équipe technique du GAL et les membres du comité de programmation, avec le soutien de la Région.

Un groupe de travail consisté d'une petite dizaine de membres du comité et de techniciens s'est constitué pour approfondir et tester les critères.

Les grilles de sélection des projets présentant le cadre de la fiche action et les critères de sélection associés ont été validées par le comité de programmation du 14 décembre 2016.

Ci-dessous les critères de sélection arrêtés :

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS : FICHE ACTION 1 : Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat
Type d'appel : Appel à propositions
Pour toute la durée du programme : Enveloppe financière FEADER : 82 541 € - Coût total des opérations pour 90 % d'aides publiques : 152 853 €
Seuil de dépenses éligibles : 5 000 € Plafond de dépenses éligibles : 80 000 €
Note minimale à atteindre : 25 / 40 dont 4/10 pour la catégorie 3

Critère	*Commentaire*	*Note*
Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER		sur 16 points
Maintien et création d'emploi *(sur 6 points)*		

Démarche éco-responsable du porteur de projet *(sur 6 points)*		
Innovation / nouveauté du projet *(sur 4 points)*		
Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL	sur 14 points	
Nombre de communes/ intercommunalités sur lesquelles le projet est mené *(sur 4 points)*		
Intégration et coordination du projet avec les politiques et les dispositifs locaux, départementaux et régionaux *(sur 6 points)*		
Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire *(sur 4 points)*		
Catégorie 3 : Capacités financières et moyens	sur 10 points	
Moyens dédiés à la gestion et au suivi de l'opération par le porteur *(sur 4 points)*		
Moyens dédiés au financement du projet *(sur 4 points)*		
Viabilité, pérennité et évolution du projet *(sur 2 points)*		
TOTAL	**/ 40 points**	

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS : FICHE ACTION 2 : Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
Type d'appel : Appel à propositions
Pour toute la durée du programme : Enveloppe financière FEADER : 72 333 € - Coût total des opérations pour 90 % d'aides publiques : 133 950 €
Seuil de dépenses éligibles : 5 000 € Plafond de dépenses éligibles : 80 000 €
Note minimale à atteindre : 25 / 40 dont 4/10 pour la catégorie 3

Critère	*Commentaire*	*Note*
Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER	sur 16 points	
Commun à toutes les fiches actions		
Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL	sur 14 points	
Nombre de bénéficiaires pour lesquels le projet est mené *(sur 4 points)*		
Intégration et coordination du projet avec les dispositifs locaux, départementaux et régionaux *(sur 6 points)*		
Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire *(sur 4 points)*		
Catégorie 3 : Capacités financières et moyens	sur 10 points	
Commun à toutes les fiches actions		

TOTAL	**/ 40 points**

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS : FICHE ACTION 3 : Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
Type d'appel : Appel à projets
Pour toute la durée du programme : Enveloppe financière FEADER : 66 376 € - Coût total des opérations pour 90 % d'aides publiques : 122 918 €
Seuil de dépenses éligibles : 5 000 € Plafond de dépenses éligibles : 60 000 €
Note minimale à atteindre : 25 / 40 dont 4/10 pour la catégorie 3

Critère	*Commentaire*	*Note*
Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER	sur 16 points	
Commun à toutes les fiches actions		
Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL	sur 14 points	
Nombre d'usagers concernés par le projet *(sur 6 points)*		
Nombre de parcours et de sites concernés par le projet *(sur 4 points)*		
Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire *(sur 4 points)*		
Catégorie 3 : Capacités financières et moyens	sur 10 points	
Commun à toutes les fiches actions		
TOTAL	**/ 40 points**	

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS : FICHE ACTION 4 : Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences du territoire
Type d'appel : Appel à propositions
Pour toute la durée du programme : Enveloppe financière FEADER : 146 990 € - Coût total des opérations pour 90 % d'aides publiques : 272 203 €
Seuil de dépenses éligibles : 5 000 € Plafond de dépenses éligibles : 80 000 €
Note minimale à atteindre : 25 / 40 dont 4/10 pour la catégorie 3

Critère	*Commentaire*	*Note*
Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER	sur 16 points	
Commun à toutes les fiches actions		
Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL	sur 14 points	

Nombres d'entreprises concernées dans l'opération *(sur 3 points)*		
Nombres de structures impliquées dans l'opération *(sur 3 points)*		
Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire *(sur 2 points)*		
Outils et services créés *(sur 6 points)*		
Catégorie 3 : Capacités financières et moyens	sur 10 points	
Commun à toutes les fiches actions		
TOTAL	**/ 40 points**	

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS : FICHE ACTION 5 : Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
Type d'appel : Appel à propositions
Pour toute la durée du programme : Enveloppe financière FEADER : 122 491 € - Coût total des opérations pour 90 % d'aides publiques : 226 835 €
Seuil de dépenses éligibles : 5 000 € Plafond de dépenses éligibles : 120 000 €
Note minimale à atteindre : 25 / 40 dont 4/10 pour la catégorie 3

Critère	*Commentaire*	*Note*
Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER	sur 16 points	
Commun à toutes les fiches actions		
Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL	sur 14 points	
Nombre d'accompagnements de reprises d'entreprises visés pour le projet *(sur 3 points)*		
Nombres de structures partenaires impliquées dans le projet *(sur 3 points)*		
Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire *(sur 4 points)*		
Outils et services proposés dans le cadre du projet *(sur 2 points)*		
Localisation *(sur 2 points)*		
Catégorie 3 : Capacités financières et moyens	sur 10 points	
Commun à toutes les fiches actions		
TOTAL	**/ 40 points**	

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS : FICHE ACTION 6 : Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
Type d'appel : Appel à projets
Pour toute la durée du programme : Enveloppe financière FEADER : 173 019 € - Coût total des opérations pour 90 % d'aides publiques : 320 406 €
Seuil de dépenses éligibles : 5 000 € Plafond de dépenses éligibles : 80 000 €
Note minimale à atteindre : 25 / 40 dont 4/10 pour la catégorie 3

Critère	*Commentaire*	*Note*
Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER	sur 16 points	
Commun à toutes les fiches actions		
Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL	sur 14 points	
Création de nouveaux produits, services, activités, Niches *(sur 6 points)*		
Acquisition de compétences ou nouvelle organisation *(sur 2 points)*		
Soutien d'une filière *(sur 2 points)*		
Prise en compte de la transition énergétique *(sur 4 points)*		
Catégorie 3 : Capacités financières et moyens	sur 10 points	
Commun à toutes les fiches actions		
TOTAL	**/ 40 points**	

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS : FICHE ACTION 7 : Soutenir le « consommer local » et les circuits courts
Type d'appel : Appel à propositions
Pour toute la durée du programme : Enveloppe financière FEADER : 154 875 € - Coût total des opérations pour 90 % d'aides publiques : 286 806 €
Seuil de dépenses éligibles : 5 000 € Plafond de dépenses éligibles : 80 000 €
Note minimale à atteindre : 25 / 40 dont 4/10 pour la catégorie 3

Critère	*Commentaire*	*Note*
Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER	sur 16 points	
Commun à toutes les fiches actions		
Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL	sur 14 points	
Nombre de producteurs / artisans concernés par le projet *(sur 4 points)*		

Nombre de communes sur lesquelles le projet est mené *(sur 2 points)*		
Nombre d'intermédiaires et lien entre l'offre et la demande *(sur 4 points)*		
Programme de sensibilisation des acteurs en lien avec le projet *(sur 4 points)*		
Catégorie 3 : Capacités financières et moyens	sur 10 points	
Commun à toutes les fiches actions		
TOTAL	**/ 40 points**	

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS : FICHE ACTION 8 : Expérimenter le tourisme de proximité « endogène »
Type d'appel : Appel à propositions
Pour toute la durée du programme : Enveloppe financière FEADER : 66 375 € - Coût total des opérations pour 90 % d'aides publiques : 122 917 €
Seuil de dépenses éligibles : 5 000 € Plafond de dépenses éligibles : 60 000 €
Note minimale à atteindre : 25 / 40 dont 4/10 pour la catégorie 3

Critère	*Commentaire*	*Note*
Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER	sur 16 points	
Commun à toutes les fiches actions		
Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL	sur 14 points	
Nombre de structures ou socioprofessionnels concernés par le projet *(sur 4 points)*		
Utilisation et valorisation des ressources du territoire *(sur 6 points)*		
Programme de sensibilisation des acteurs en lien avec le projet *(sur 4 points)*		
Catégorie 3 : Capacités financières et moyens	sur 10 points	
Commun à toutes les fiches actions		
TOTAL	**/ 40 points**	

2.4. *Les appels à projets*

Des appels à projets ou à proposition doivent être lancés pour informer les demandeurs des aides mobilisables et mettre en place un cadre et un calendrier pour recevoir les dossiers.

Huit appels ont été rédigés pour les fiches actions 1 à 8.

Après validation par le comité de programmation du 15 décembre 2016, ces premiers appels ont été lancés.

Celui sur la coopération / Fiche action 9 ne peut pas encore être lancé. Concernant l'animation / fiche action 10, aucun appel ne doit être formalisé.

La première date limite de dépôt des projets est fixée au 23 janvier 2017 pour tous les appels. Pour les appels à propositions (Fiches action 1, 2, 4, 5, 7 et 8) une deuxième date de dépôt est fixée au 15 mai 2017.

Pour exemple, l'appel à propositions de la fiche action 1 :

Territoire *choisi*
terre *d'initiatives*
GAL Pays du Grand Briançonnais

Appel à propositions

Programme LEADER

Type d'opération 19.2 – Fiche action n°1
Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat

Appel du 15 décembre 2016

Appel à propositions :
Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat

1- *Le contexte*

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras, porte le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) pour la période 2015 – 2022.
LEADER est une politique rurale d'exception : expérimenter sur de nouveaux champs, de nouvelles méthodes. Sa démarche est une approche méthodologique et territoriale visant au soutien de projets de développement rural exemplaires, initiés par des acteurs locaux, afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois.

Territoire du GAL du Pays du Grand

Animé par le GAL (Groupement d'Action Locale), le programme est mis en œuvre selon une stratégie ciblée : « **Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire du Pays du Grand Briançonnais leur choix de vie** ».

En effet, le cadre de vie exceptionnel, la qualité de l'ensoleillement et de l'air, les promesses de développement durable, l'offre rare et multiple pour la pratique sportive, font aujourd'hui du Pays un territoire attractif, plébiscité, un territoire choisi.
Ce choix se traduit, le plus souvent, par une réelle volonté de se créer les conditions de pouvoir rester sur le territoire. Cette volonté des actifs ayant fait du territoire leur choix de vie mérite d'être considérée comme une ressource majeure.

Ainsi, il s'agit de créer les conditions permettant d'ancrer durablement les actifs et leurs familles, via des leviers d'actions visant à nourrir trois besoins fondamentaux :
- le besoin de commodités primaires (objectif stratégique "Agir pour des conditions de vie et d'installation accessibles)
- le besoin de réalisation (objectif stratégique "Soutenir l'initiative et l'esprit d'entreprise")
- le besoin d'appartenance (objectif stratégique "Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire")

Cet appel à proposition porte sur la fiche-action n°1 : Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat

Le foncier limité par les contraintes liées au relief et aux risques naturels, la compétition avec les usages alternatifs du foncier, le taux de résidences secondaires élevé font de l'accès à l'habitat et au logement un enjeu majeur du territoire. Les prix élevés, la pauvreté de l'offre, l'état dégradé et le confort limité du parc privé, la précarité énergétique des logements sont autant de freins à l'installation pérenne d'actifs et de leur famille sur le territoire.
Il paraît essentiel, dans le cadre d'une stratégie territoriale d'ancrage de population active sur le territoire, d'engager des actions coordonnées à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat.
Ces actions territoriales devront intégrer, soutenir, optimiser et coordonner les mesures engagées à l'échelle des SCOT et PLU locaux autour d'un socle d'objectifs partagés.

2- *Les objectifs*

2-1 Les objectifs visés

- Optimiser l'offre de logements et améliorer les conditions d'accès à l'habitat
- Mettre en réseau les acteurs à l'échelle du PETR afin de dépasser et mettre en perspective les engagements pris à l'échelle des SCOT et PLU
- Permettre aux politiques locales d'intégrer les enjeux communs, partager et développer des outils.
- Engager la concertation et la mobilisation des socioprofessionnels associés aux problématiques de logement.

2-2 Les types d'actions

Sont éligibles :

- Mise en place d'une animation et d'une ingénierie territoriale au service des élus et des services communaux ou communautaires sur la thématique du logement. Ce service d'animation et ingénierie territoriale devra notamment :
  - sensibiliser les communes aux enjeux liés aux logements et mettre à leur disposition des outils de recensement, de diagnostics et d'anticipation des besoins en termes de logements,
  - lancer une opération de recensement des biens fonciers fiscalement vacants pour permettre aux communes de récupérer du foncier selon la "procédure des biens vacants et sans maître",
  - mettre en place les conditions de remise sur le marché immobilier de biens inoccupés,
  - favoriser la mise en réseau (collectivités, notaires, agences immobilières, banques, bailleurs sociaux, CAUE, ADIL, CALAURA..) et l'émergence de projets structurants,
  - recenser et diffuser les bonnes pratiques et actions exemplaires (expériences de cohabitat innovantes...)

Sont inéligibles :

- Opérations d'acquisition immobilière ou de rénovation de l'habitat
- Opérations contribuant uniquement à financer le fonctionnement des structures

2-3 Les bénéficiaires éligibles

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Etablissements publics,
- Chambres consulaires,
- Associations loi 1901,
- Personnes morales (Groupements d'entreprises, de producteurs, d'intérêt économique et sociétés coopératives)

2-4 Les types de dépenses

Sont éligibles :

Dépenses de rémunération :

- Frais de personnel liés à l'organisation du projet et à son suivi (salaires bruts chargés, y compris indemnités, heures supplémentaires, primes, gratifications et avantages)
  Ces dépenses sont proportionnées au temps effectivement consacré par les salariés à la réalisation de l'opération. Elles sont justifiées par l'enregistrement du temps de travail consacré à l'opération.
- Couts indirects sur la base d'un forfait de 15% des frais de personnel directs éligibles (utilisation des coûts simplifiés)

Frais de déplacement, restauration et hébergement :

- Dépenses sur frais réel : Frais de déplacements engagés par le personnel de la structure porteuse de l'opération
- Dépenses forfaitisées : Frais de déplacements engagés par le personnel de la structure porteuse de l'opération plafonnés à 17,40 €/pers pour les indemnités de repas et à 62,20 €/pers en France et à 74,64

€/pers à l'étranger pour les frais d'hébergement (application de ces plafonds si aucun plafond n'est fixé par la structure ou si les plafonds fixés sont plus élevés que ceux indiqués précédemment – en cas d'application de plafonds moins élevés par la structure, ces derniers seront retenus)

Dépenses sur facture, directement liées à l'opération :

- Prestations en ingénierie : Animation, Etudes (de faisabilité, recherche, technique, de marché, développement, juridique), conseil, expertise, audit, frais d'honoraire (comptable, juridique, technique)
- Formation (sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini)
- Communication (frais de graphisme, conception et réalisation de supports et objets, impression, reprographie, affranchissement, plan média, communications dans les médias presse, radio, web et réseaux sociaux)
- Outils collaboratifs (Conception et acquisition de plateformes numériques, outils de gestion et de commercialisation, supports de stockage informatique, site internet, système d'information locaux en réseaux, de logiciel et de licences)
- Frais de réception pour des réunions liées à l'opération (frais de bouche et location de salle et de stands)

Sont inéligibles :

- Coûts d'acquisition foncière ou immobilière
- Dépenses de construction en gros œuvre
- Frais de fonctionnement non directement rattachés à l'opération
- Amendes et sanctions pécuniaires
- Pénalités financières
- Réductions de charges fiscales
- Frais de justice et de contentieux, tels que définis par le code de procédure pénale, ne relevant pas de l'assistance technique au sens de l'article 59 du règlement général susvisé
- Dotations aux amortissements et aux provisions, à l'exception des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles relevant du compte no 6811 du plan comptable général
- Charges exceptionnelles relevant du compte no 67 du plan comptable général
- Dividendes
- Frais liés aux accords amiables et les intérêts moratoires dans le cadre de contrats ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures ou la prestation de services, avec une contrepartie économique constituée par un prix ou un droit d'exploitation.

3- Les critères

3-1 Les critères d'éligibilité

Dès l'annonce du projet, il sera vérifié sur pièces administratives et dans la présentation de l'opération que le demandeur et le projet sont éligibles au programme :

- Justifier que le projet sera mené sur le territoire du GAL, durant la période de mise en œuvre du programme et qu'il correspond à la fiche action 1.
- Répondre aux critères réglementaires (respects des obligations, des règles d'encadrement des aides d'Etat et de la commande publique, non cumul d'aides publiques, fiabilité du demandeur, caractère raisonnable des coûts, …)
- Intégrer une mise en réseau d'acteurs socio-économiques du territoire
- Avoir une pertinence territoriale

Le dossier pourra ensuite être présenté aux membres du comité LEADER pour avis d'opportunité.

3-2 Les critères de sélection

En cas d'avis d'opportunité favorable, il sera analysé en quoi le projet répond aux critères suivant avec l'obtention d'une note.

Via la présentation du projet et des pièces fournies, le porteur de projet devra remplir les critères suivants :
Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER

- Maintien et création d'emploi (sur 6 points)
- Démarche éco responsable (sur 6 points)
- Innovation/Nouveauté du projet (sur 4 points)

Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL

- Nombre de communes / intercommunalités sur lesquelles le projet est mené (sur 4 points)
- Intégration et coordination du projet avec les politiques et les dispositifs locaux, départementaux et régionaux (sur 6 points)
- Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire (sur 4 points)

Catégorie 3 : Capacités financières et moyens

- Moyens dédiés à la gestion et au suivi de l'opération par le porteur (sur 4 points)
- Moyens dédiés au financement du projet (sur 4 points)
- Viabilité, pérennité et évolution du projet (sur 2 points)

Les projets sont classés par note obtenue. S'ils atteignent la note minimale fixée, les projets sont acceptés jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière fixée.

4- *Modalités de financement*

- Taux maximum d'aide publique : 70 % (sous réserve du taux maximum d'aide publique autorisé par la règlementation européenne et nationale sur les aides d'Etat pouvant varier de 10 à 70%)
- Plafond des dépenses éligibles : Coût total éligible maximum 80 000 €. Seuil vérifié au moment du dépôt du dossier ainsi qu'au paiement. Les dossiers d'un montant au-dessus de ce seuil ne seront subventionnés que sur une assiette éligible de 80 000 €.
- Plancher de dépenses éligibles : Coût total éligible minimum de 5 000 €. Seuil vérifié au moment du dépôt du dossier ainsi qu'au paiement. Les dossiers d'un montant en dessous de ce seuil ne pourront être subventionnés.

- Respect du cadre de mise en œuvre des fonds européens (liste non exhaustive) :
  - Règlement 1303/2013, article 68
  - Règlement 1305/2013 article 42.1
  - Règlement 1303/2013 article 35

- Respect de la législation nationale : Le projet doit respecter l'ensemble de la réglementation nationale en vigueur. En particulier et à titre indicatif :
  - Aide de minimis (RGT n°1407/2013 du 18 décembre 2013, RGT n° 1408/2013 du 18 décembre 201 et RGT n° 360/2012 du 25 avril 2012)

5- *Procédure*

Afin d'acter l'accusé de réception du dossier, le porteur de projet doit déposer à l'équipe technique une note et le formulaire unique de demande de subvention signé. Le dossier pourra être complété ultérieurement avec les pièces justificatives nécessaires.

Pour vous informer et vous guider dans vos démarches, nous mettons à votre disposition toutes les informations et documents nécessaires sur le site du PETR : www.paysgrandbrianconnais.fr (onglet LEADER)
Vous pouvez également contacter l'équipe technique du GAL en charge du programme LEADER

- par mail : leader@paysgrandbrianconnais.fr
- par téléphone : 04.92.23.20.59
- sur rendez-vous dans les locaux de la Communauté de communes du Pays des Ecrins à l'Argentière-la-Bessée (1er bureau à gauche au rez-de-chaussée).

6- *Modalité de sélection*

Chaque projet fait l'objet d'une présentation oral devant le comité LEADER pour l'obtention d'un avis

d'opportunité.
Le dossier est ensuite monté avec l'appui de l'équipe technique. Le formulaire de demande de subvention est déposé au GAL, actant la date de démarrage de l'éligibilité des dépenses.
Le plan de financement du projet est arrêté avec les financeurs.
Une note est attribuée au dossier selon la grille de sélection des projets.
Seuls les projets dont la note égale ou supérieure à 25 points sur 40 dont 4 points sur 10 pour la catégorie 3, seront retenus.
Enfin le dossier est programmé lors d'un deuxième passage en comité LEADER.

7- Calendrier

La durée de l'appel à propositions est du 15/12/2016 au 15/05/2017.

Date limite de dépôt note + formulaire	Présentation du projet pour avis d'opportunité	Date limite de dépôt note + formulaire	Présentation du projet pour avis d'opportunité
23/01/2017	Fin février / Début mars	**15/05/2017**	Mi juin / début juillet

8- Engagement des candidats

Le candidat s'engage à :

- Ne pas avoir commencé l'exécution de ce projet avant la date de dépôt de la demande de subvention auprès du GAL, sinon les dépenses seront considérées comme inéligibles. Il est à noter que la date de signature des devis ou des bons de commandes doit être postérieure à la date de commencement du projet.
- Ne pas avoir sollicité pour les mêmes dépenses, relatives à votre projet, d'autres aides que celles indiquées sur le formulaire de demande d'aide et de demande de paiement, et ne pas solliciter à l'avenir, pour ces dépenses, d'autres crédits (nationaux, européens ou privés).
- Être à jour de vos obligations fiscales ainsi que de vos cotisations sociales.
- Communiquer au GAL le montant réel des recettes de votre projet.
- Garantir l'exactitude des renseignements et la conformité de l'ensemble des pièces fournies.
- Pour les porteurs de projets publics (ou considérer comme publics) : respecter les règles de la commande publique et tenir à jour des dossiers uniques propres à chaque marché (publicité, consultation, ouverture de plis, acte d'engagement, devis, avis d'attribution…).
- Respecter les obligations en matière de publicité

9- Confidentialité

Le GAL s'engage à respecter la confidentialité des informations contenues dans les dossiers remis par les candidats.
Le porteur accepte que soit communiqué des éléments de son dossier dans le cadre de l'instruction et de la sélection des projets. En cas de document considéré comme sensible et ne pouvant être diffusé, le porteur doit le signaler à l'équipe technique du GAL.

Appel à propositions fiche action 1 du 15 décembre 2016

3. Evolution de la maquette financière

Le GAL est doté de la maquette financière suivante :

BUDGET LEADER 2015-2023 (en €)									
Sous-mesure / Fiche Actions	Budget Prévisionnel Total	Taux Aide Pub (%)	Dépenses Publiques Totales	Part FEADER		CPN		Autofinanct & fonds privés	
				%	montant	%	montant	%	montant
Sous-mesure 19.2 : Plan de développement									
FA1	**152 853**	90	**137 568**	60	**82 541**	40	**55 027**	10	**15 285**
FA2	**133 950**	90	**120 555**	60	**72 333**	40	**48 222**	10	**13 395**
FA3	**122 919**	90	**110 627**	60	**66 376**	40	**44 251**	10	**12 292**
FA4	**272 203**	90	**244 983**	60	**146 990**	40	**97 993**	10	**27 220**
FA5	**226 836**	90	**204 152**	60	**122 491**	40	**81 661**	10	**22 684**
FA6	**320 406**	90	**288 365**	60	**173 019**	40	**115 346**	10	**32 041**
FA7	**286 806**	90	**258 125**	60	**154 875**	40	**103 250**	10	**28 681**
FA8	**122 917**	90	**110 625**	60	**66 375**	40	**44 250**	10	**12 292**
Sous total 19.2	**1 638 889**	90	**1 475 000**	60	**885 000**	40	**590 000**	10	**163 889**
19.3 : Actions de Coopération									
FA9	**444 444**	90	**400 000**	60,00%	**240 000**	40	**160 000**	10	**44 444**
19.4 : Fonctionnement du GAL									
FA10	**625 000**	100	**625 000**	60	**375 000**	40	**250 000**	0	**0**
TOTAL GENERAL	**2 663 889**	93,85%	**2 500 000**	56,31%	**1 500 000**	39,20%	**980 000**	6,15%	**163 889**

Le lancement des appels ayant été retardé au mois de décembre 2016, aucun projet sur la mesure 19.2 n'a pu être programmé avant la fin de l'année 2016.

Les dossiers 2015 et 2016 concernant la mesure 19.4 n'ont pas pu encore être programmés en 2016.

4. Fonctionnement du GAL

4.1. *L'équipe technique*

La convention prévoyant la présence de 2 ETP sur l'ensemble de la programmation l'équipe technique, composée d'une chef de projet depuis octobre 2015, a été renforcée avec l'arrivée d'une gestionnaire administrative et financière à partir du mois de juin 2016. Un prévisionnel des ETP a été défini en lien avec le budget pluriannuel de manière à assurer le respect de la convention.

4.2. *La formation*

En raison de la responsabilité accrue du GAL dans l'instruction des dossiers, l'équipe technique a participé à la formation à l'analyse économique et financière d'une durée de 5 jours (le 7 juin à Gap, le 21 juin à La Roche de Rame, le 30 juin à Forcalquier, le 28 septembre à Gap et le 8 décembre à Sisteron), organisée à l'initiative des GAL. Cette formation a pour objet de faciliter l'analyse des documents financiers (bilans, comptes de résultat…) présentés par les porteurs de projets.

Un outil a été élaboré communément avec les formateurs pour l'utiliser lors de l'analyse de la stabilité financière des dossiers LEADER.

D'autre part, la chef de projet a participé à une formation « Stratégie foncière en appui aux politiques d'aménagement» du 22 au 24 novembre à Lyon, organisée par le CNFPT. Cette formation a donné les fondamentaux pour appréhender les enjeux, pré- requis et outils pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière.

<table>
<tr><th>Analyse économique et financière</th><th>Stratégie foncière</th></tr>
<tr><td>5 journées de formation

Chef de projet et gestionnaire</td><td>5 journées de formation

Chef de projet</td></tr>
<tr><td>

Programme :

Jour 1

- Présentation ; synthèse des objectifs et attentes,
- Comptabilité générale - les principes ; Logique de construction du plan comptable ; Logique de construction des états de synthèse bilan et CR quels sens donner à ces tableaux - comment les lire ?

Jour 2 :

Analyse économique : à partir des éléments de la comptabilité

- Analyse par les Soldes Intermédiaires de Gestion et la Capacité d'AutoFinancement; Les ratios de structure ; interprétation et lien avec les données sectorielles
- Analyse par la compta analytique : distinction des Coûts Directs / Coûts Indirects et des Coûts Variables / Coûts Fixes ; détermination du Seuil de rentabilité
- Prévisions budgétaires

Jour 3 :

Analyse financière à partir des éléments de la comptabilité

- Retraitements et passage du bilan comptable au bilan fonctionnel
- Les Prévisions financières
- Tableau synoptique sur les statuts juridiques

Jour 4 et 5 :

Reprise des notions théoriques et accompagnement de travaux en groupe sur des dossiers en cours d'analyse et de traitement

</td><td>

Programme :

Jour 1

Construire une stratégie foncière »

- Contexte règlementaire et enjeux
- Stratégie et actions

Jour 2 :

Mise en œuvre d'une politique foncière : zoom sur l'action foncière en matière d'habitat et d'économie

- Déclinaison opérationnelle d'une politique foncière en matière d'habitat, de logement et d'économie
- Outils d'intervention
- Méthodologies de travail avec les autres acteurs.

Jour 3 :

Agir avec un opérateur foncier (EPFL)

Jour 4 :

Maîtriser la dimension économique du foncier

- Les différents marchés fonciers
- Le circuit de valorisations successives du foncier à l'immobilier
- Les différentes méthodes d'évaluation

Jour 5 :

Concevoir et faire évoluer sa stratégie foncière, l'exemple de l'agglomération voironnaise

- Retour sur leur expérience et présentation d'une démarche intégrée prenant en compte l'intégralité des questions foncières, de l'aménagement à l'agriculture en passant par les grands équipements.

Aménager sans maîtrise foncière

- Présentation d'exemples réussis de ce type d'encadrement dans des territoires très différents

</td></tr>
</table>

4.3. Les réunions et rencontres

L'équipe technique a également participé à plusieurs réunions et rencontre en lien avec la stratégie du GAL (*voir en annexe : tableau de suivi animation*) :

- 7 réunions instances GAL et interGAL
- 25 rencontres de porteurs de projets
- 24 réunions avec les partenaires pour participer à leur activité et définition d'autres programme / contrat
- 15 réunions en Région pour des rencontres thématiques ou l'élaboration d'outils de suivi, de communication et d'évaluation communs au GAL de PACA
- 13 réunions de pôle avec la Directrice du PETR
- 7 réunions d'équipe

Au total, l'équipe technique a parcouru 8 622 km pour un budget total de 1 706,32€.

Ces réunions ont permis de rencontrer de nombreux acteurs pour commencer ou poursuivre des travaux sur les questions foncières, agricoles et alimentaires, circuits courts, saisonnalité, accompagnement des entreprises, transmission reprise et mobilité. La proximité des techniciens du GAL, l'une des caractéristiques du programme LEADER, demeure toujours appréciée pour apporter des informations localement et accompagner les porteurs de projets à définir leurs actions et trouver un financement.

L'équipe technique a participé à des réunions avec les autres GAL portant sur les modalités de la mise en œuvre de l'animation et la gestion. Ces réunions ont permis d'aborder les points éventuellement litigieux de l'instruction. Les GAL ont tenté de s'accorder sur l'application des régimes d'aides d'Etat et ont élaboré en commun une grille d'analyse *(voir en annexe - analyse aide d'Etat).*

L'animatrice a également participé au séminaire portant sur la coopération qui s'est déroulé à Dijon le 30 septembre.

Compte Rendu
Séminaire sur la coopération LEADER
Vendredi 30 septembre 2016

Séminaire de coopération LEADER France

Vendredi 30 septembre 2016 au Lycée Agricole de Quetigny

PROGRAMME

9h30 : OUVERTURE DES TRAVAUX

Thibaut GUIGNARD, *Président de LEADER France, GAL Pays de Saint-Brieuc*
Arnaud DANJEAN, *Député Européen, Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté*
Maire de Quetigny / Représentant de la Région Bourgogne / Franche-Comté (en attente de confirmation)

10h00 : SESSION PLENIERE

La coopération dans Leader : Pour qui, Pour quoi, Comment ?

Véronique DOMINI, *Commission Européenne – DG Agri*
Gérard PELTRE, *Association internationale Ruralité – Environnement - Développement (R.E.D.)*
Philippe PONSARD, *LEADER France, GAL Pays de Guéret*

Cet atelier va permettre à travers des questions et des échanges de positionner la coopération dans Leader et dans les stratégies locales de développement.

Tour d'Europe de la coopération

Luis CHAVES, *ELARD – Minha Terra*
Miora PITUT, *Premier secrétaire de l'Ambassade de Roumanie*
Patrick BLASZCZAK, *Ambassade de Pologne*
Joachim AMADO, *GAL Terras Dentro*
Yves CHAMPETIER, *Réseau européen de développement rural*

Cet atelier va permettre de montrer comment se passe la coopération dans d'autres pays européens et de donner des éléments de méthodes (thèmes, mise en réseau, etc.) pour coopérer avec ces pays.

14h30 : TABLE RONDE

Se lancer dans la coopération et identifier le partenaire idéal : les premières étapes

Séverine BRISSAUD, *Responsable Europe et coopération internationale, Eurêka 21*
Sylvain DEVER, *GAL Terres romanes en Pays catalan*
Caroline MACLE, *GAL Pays Grand Briançonnais*

Cette séquence s'adresse à tous ceux souhaitant se lancer dans leur premier projet de coopération et qui s'interrogent sur la méthode... Un travail participatif permettra d'identifier les questions clés à se poser et, sur la base d'exemples, de proposer des méthodes pour parvenir à définir, avec les partenaires locaux, des pistes concrètes de coopération. Il s'agira aussi d'échanger sur les moyens d'identification de partenaires potentiels pour la coopération et de voir comment organiser la première rencontre. Des GAL français plus expérimentés présenteront leur expérience et expliqueront comment ils ont réussi ces premières étapes

Comment définir une action commune de coopération ?

Philippe PONSARD, *LEADER France, GAL Pays de Guéret*
Thomas FACQUEUR, *GAL Pays du Velay*
Joachim AMADO, *GAL Terras Dentro*

Cette séquence s'adresse à tous ceux qui ont une idée de coopération et déjà identifiés ces partenaires et qui recherche des éléments pour définir les actions communes. Cet atelier apportera des clés, des idées et des méthodes pour passer de l'échange à la définition, avec les partenaires, des actions communes, pour répartir les tâches et pour développer des méthodes de travail efficaces... Exemples d'actions communes mais aussi rythmes, délais, langues et outils de travail seront débattus et pourront servir d'inspiration pour le projet en cours ou à venir.

Valoriser la coopération sur le territoire

Christophe MOREUX, *Directeur de l'AFCCRE*
Marie-Laure MARTIAL, *Ministère des Affaires étrangères et du développement international*
Yves TARTAINVILLE, *LEADER France, GAL Pithiverais et Gâtinais*

Cet atelier permettra de sensibiliser les élus à la plus-value de la coopération dans un projet de territoire et d'échanger sur la valorisation de la coopération au sein du territoires auprès des différents acteurs avec des exemples d'expériences et de méthodes.

4.4. Les comités

(voir en annexe - Ordres du jour et diaporama des comités)

4.4.1. Les comités techniques

Deux réunions qui ont eu lieu le 20 janvier et le 16 novembre ont réuni les membres du comité technique afin de se mettre en place, présenter le programme, le rôle de chacun, les attendus, les outils et les procédures.

4.4.2. Les comités de programmation

Deux réunions ont réuni les membres du comité de programmation en présentiel les 11 mai et 14 décembre.

4.4.3. Les bureaux du GAL

Un bureau du Président et des Vices Président du GAL a eu lieu le afin de traiter les points suivants :

1/ Etat d'avancement de la mise en place du programme

2/ Fiches actions, grilles de sélection et projets en émergence

3/ Plan de communication

4/ Fonctionnement du comité et de l'équipe technique : règlement intérieur, séparation fonctionnelle

5/ Calendrier annuel et ordre du jour du prochain comité de programmation

4.4.4. Les groupes de travail

Un groupe de travail réunissant 8 membres du comité de programmation et techniciens s'est retrouvé sur deux après-midi les 16 et 23 juin pour définir les critères de sélection des projets LEADER.

Une consultation écrite a permis ensuite de partager le travail auprès de tous les membres afin de recueillir tous les avis.

4.5. *La communication*

L'équipe technique a engagé en 2016 plusieurs actions de communication *(voir en annexe le récapitulatif)* :

- La conception et l'impression de 1000 flyers et de 60 affiches

- La création d'un kakémono

L'affiche et le kakémono

- Le dépliant recto verso

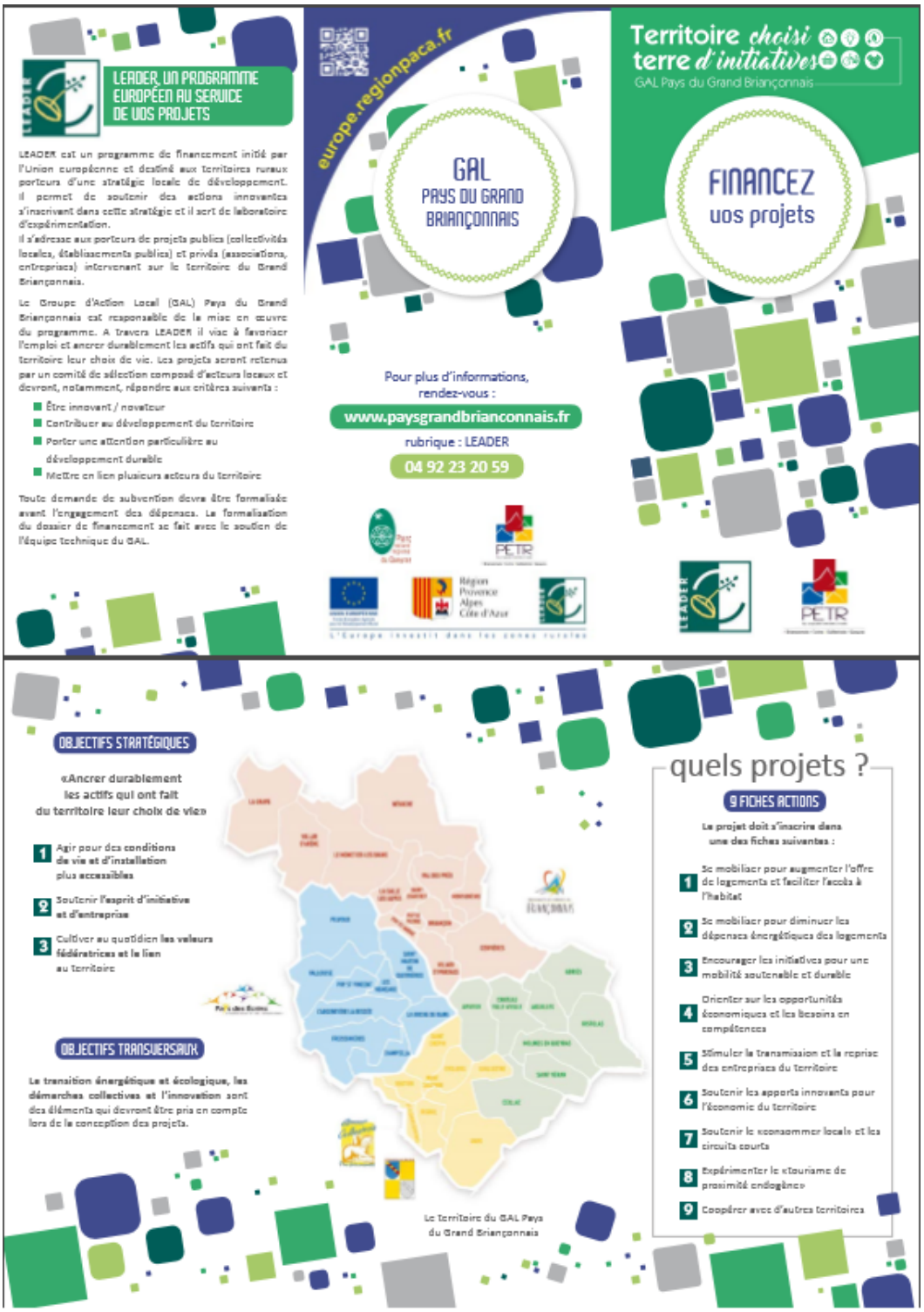

LEADER, UN PROGRAMME EUROPÉEN AU SERVICE DE VOS PROJETS

LEADER est un programme de financement initié par l'Union européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Il permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie et il sert de laboratoire d'expérimentation.
Il s'adresse aux porteurs de projets publics (collectivités locales, établissements publics) et privés (associations, entreprises) intervenant sur le territoire du Grand Briançonnais.

Le Groupe d'Action Local (GAL) Pays du Grand Briançonnais est responsable de la mise en œuvre du programme. A travers LEADER il vise à favoriser l'emploi et ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie. Les projets seront retenus par un comité de sélection composé d'acteurs locaux et devront, notamment, répondre aux critères suivants :

- Être innovant / novateur
- Contribuer au développement du territoire
- Porter une attention particulière au développement durable
- Mettre en lien plusieurs acteurs du territoire

Toute demande de subvention devra être formalisée avant l'engagement des dépenses. La formalisation du dossier de financement se fait avec le soutien de l'équipe technique du GAL.

europe.regionpaca.fr

GAL PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS

Pour plus d'informations, rendez-vous :
www.paysgrandbrianconnais.fr
rubrique : LEADER
04 92 23 20 59

Territoire choisi terre d'initiatives
GAL Pays du Grand Briançonnais

FINANCEZ vos projets

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

«Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie»

1. Agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles
2. Soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise
3. Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

La transition énergétique et écologique, les démarches collectives et l'innovation sont des éléments qui devront être pris en compte lors de la conception des projets.

Le territoire du GAL Pays du Grand Briançonnais

quels projets ?

9 FICHES ACTIONS

Le projet doit s'inscrire dans une des fiches suivantes :

1. Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat
2. Se mobiliser pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
3. Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
4. Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences
5. Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
6. Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
7. Soutenir le «consommer locale» et les circuits courts
8. Expérimenter le «tourisme de proximité endogène»
9. Coopérer avec d'autres territoires

- La fabrication d'un panneau répondant aux obligations de publicité LEADER

- La création d'un « logo » pour le GAL

- Le lancement des appels à projets via une large diffusion (site internet du PETR, mailing et article de presse).
- Un article de presse sous forme de publi-reportage publié dans le Dauphiné libéré

(Publi-reportage)

Lancement des appels à projets LEADER du Pays du Grand Briançonnais

Le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une approche méthodologique et territoriale visant au soutien de projets de développement rural exemplaires, initiés par des acteurs locaux, afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois.
Il permet de soutenir des actions innovantes et expérimentales dont l'objectif, sur le Grand Briançonnais, **est de créer les conditions permettant d'ancrer durablement la population active qui a fait du territoire son choix de vie.**
En effet, le cadre de vie exceptionnel du Grand Briançonnais ne suffit pas à maintenir une population ayant des difficultés à se loger, à boucler son budget avec des dépenses énergétiques et de déplacements trop élevées, à ne pas pouvoir mettre en œuvre de nouvelles activités ou créer de nouveaux produits ou services, mais aussi à utiliser des ressources locales.
Destinées aux porteurs de projets publics (collectivités locales, établissements publics) et privés (associations, entreprises) intervenant sur le Grand Briançonnais, les aides financières sont octroyées sous forme de subvention après investissement.
Le programme est porté par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras **doté d'une enveloppe d'1,5 millions d'Euro de FEADER** (Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural). La Région PACA intervient également pour le cofinancement des projets.
Le comité réunissant des acteurs publics et de la société civile, en charge de la sélection des projets à financer, a validé le 14 décembre dernier **le lancement des appels à projets consultables sur le site internet du Pays du Grand Briançonnais. Un premier dépôt de dossier est fixé au 23 janvier 2017 puis un second (suivant les mesures) au 15 mai 2017.**

Territoire *choisi* terre *d'initiatives*
GAL Pays du Grand Briançonnais

FINANCEZ vos projets

LEADER, UN PROGRAMME EUROPÉEN AU SERVICE DE VOS PROJETS

«Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie»

quels projets ?

Pour plus d'informations, rendez-vous :
www.paysgrandbrianconnais.fr
rubrique : LEADER

Source : Dauphiné Libéré du 21 décembre 2016

- Un article dans un magazine local

Source : Magazine « le local » d'octobre 2016

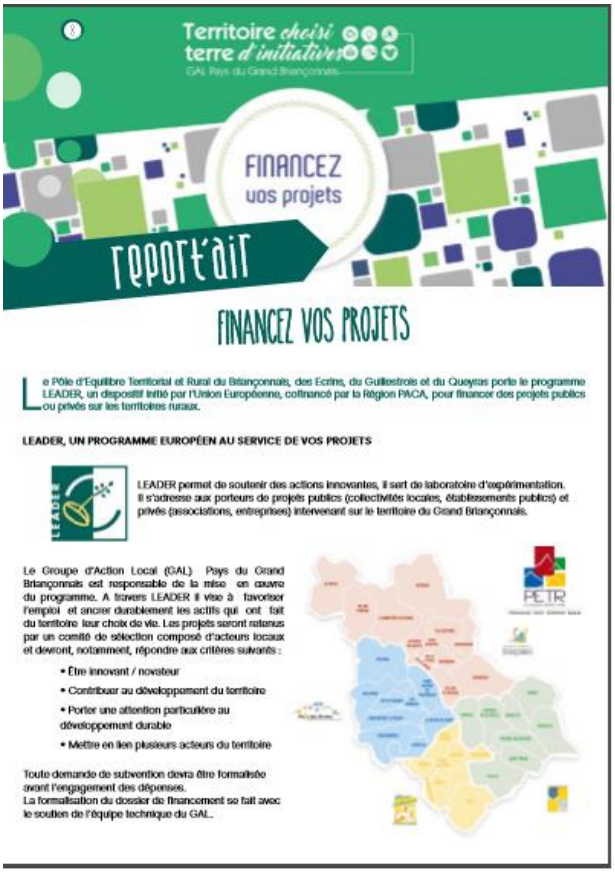

Territoire *choisi* terre *d'initiatives*
GAL Pays du Grand Briançonnais

FINANCEZ vos projets

reporT'air

FINANCEZ VOS PROJETS

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras porte le programme LEADER, un dispositif initié par l'Union Européenne, cofinancé par la Région PACA, pour financer des projets publics ou privés sur les territoires ruraux.

LEADER, UN PROGRAMME EUROPÉEN AU SERVICE DE VOS PROJETS

LEADER permet de soutenir des actions innovantes, il sert de laboratoire d'expérimentation. Il s'adresse aux porteurs de projets publics (collectivités locales, établissements publics) et privés (associations, entreprises) intervenant sur le territoire du Grand Briançonnais.

Le Groupe d'Action Local (GAL) Pays du Grand Briançonnais est responsable de la mise en œuvre du programme. A travers LEADER il vise à favoriser l'emploi et ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie. Les projets seront retenus par un comité de sélection composé d'acteurs locaux et devront, notamment, répondre aux critères suivants :

- Être innovant / novateur
- Contribuer au développement du territoire
- Porter une attention particulière au développement durable
- Mettre en lien plusieurs acteurs du territoire

Toute demande de subvention devra être formalisée avant l'engagement des dépenses.
La formalisation du dossier de financement se fait avec le soutien de l'équipe technique du GAL.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

«Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie»

1. Agir pour des **conditions de vie et d'installation plus accessibles**
2. Soutenir **l'esprit d'initiative et d'entreprise**
3. Cultiver au quotidien **les valeurs fédératrices et le lien** au territoire

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

La transition énergétique et écologique, les démarches collectives et l'innovation sont des éléments qui devront être pris en compte lors de la conception des projets.

Pour plus d'informations, rendez-vous :
www.paysgrandbrianconnais.fr
rubrique : LEADER
04 92 23 20 59

quels projets ?

9 FICHES ACTIONS

Le projet doit s'inscrire dans une des fiches suivantes :

1. Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat
2. Se mobiliser pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
3. Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
4. Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences
5. Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
6. Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
7. Soutenir le «consommer local» et les circuits courts
8. Expérimenter le «tourisme de proximité endogène»
9. Coopérer avec d'autres territoires

- La création et la mise en ligne d'une videoscribbing présentant de manière synthétique et imagée LEADER (élaborée par plusieurs GAL) et diffusé sur notre site internet

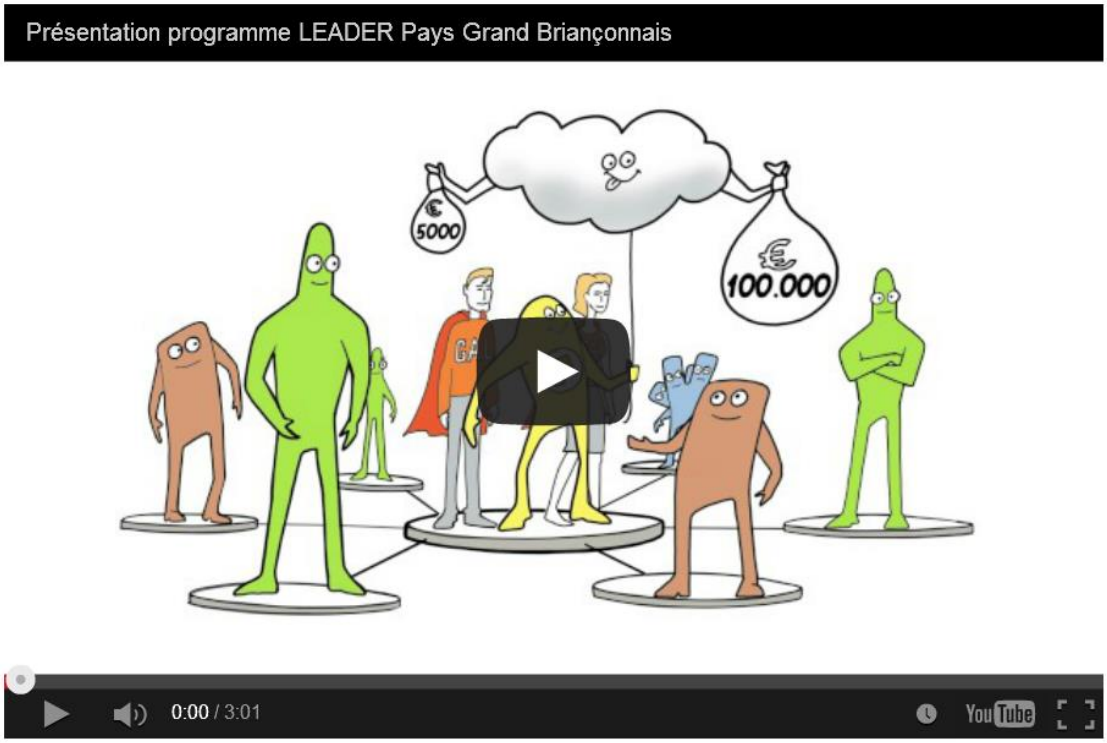

Extrait Vidéoscribbing disponible sur le site internet du PETR

- La mise à jour et tenue du site internet

Extrait page LEADER sur le site internet du PETR

Afin de faciliter les échanges avec les membres du comité de programmation et du comité technique, en attente de la création d'un intranet, l'équipe technique a mis en place une page accessible uniquement aux membres. Cette page contiendra l'ensemble des documents nécessaires à la préparation des comités, le calendrier prévisionnel des instances ainsi que le lien vers le questionnaire d'évaluation pour les membres de comité de programmation.

- La diffusion d'informations sur les réseaux sociaux, chez les partenaires et dans la presse.

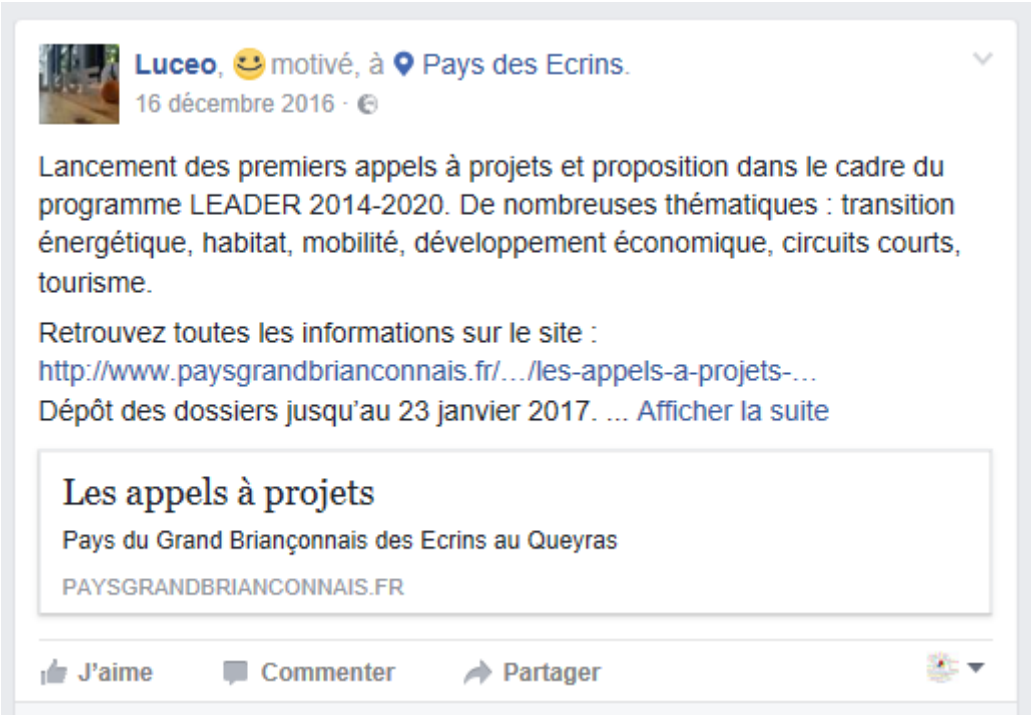

- La présentation du programme LEADER en présence d'élus et de citoyens lors de la conférence des maires du PETR

5. Démarche évaluative

- En collaboration avec le réseau rural régional, les GAL de la région PACA ont élaboré plusieurs documents destinés à évaluer le programme et son avancement *:*
    - Un questionnaire destiné au porteur en début de projet
    - Un questionnaire destiné au porteur en fin de projet
    - Un questionnaire destiné aux membres du comité de programmation
    - Un tableau de bord sous format excel récapitulant tous les moments forts du programme (instruction d'un projet, tenue des comités, actions de communication…)

Ces documents sont identiques pour les 13 GAL PACA permettant ainsi une évaluation complète au niveau régional.

5 rencontres en Région ont permis de mener les réflexions et d'élaborer ces outils :

- 19 avril 2016

- 10 mai 2016

LEADER 2014-2020

CONSTRUISONS ENSEMBLE
LE CADRE REGIONAL D'EVALUATION LEADER !

Atelier 2 – Mardi 10 mai 2016 à Forcalquier

Ordre du jour

9h45 - Accueil café

10h - Introduction de la journée

- Retour sur les résultats de l'atelier 1 (mardi 19 avril 2016) : les critères d'évaluation.
- Présentation des travaux de la journée : objectifs, qu'est-ce qu'un indicateur ?, exemples d'indicateurs et modalités de travail.

10h30 – Organisation des groupes de travail de la matinée

- Choix de 2 critères issus du 1er atelier sur lesquels chacun souhaite travailler.

11h – Session 1 « Des critères aux indicateurs »

- Travaux de 6 groupes sur 6 critères différents.

11h50 – Session 2 « Des critères aux indicateurs »

- Recomposition de 6 groupes sur 6 autres critères.

12h30-14h Pause déjeuner dans un restaurant à proximité
(à la charge des participants)

14h – Organisation des groupes de travail de l'après-midi

- Choix de 2 autres critères issus du 1er atelier sur lesquels chacun souhaite travailler.

14h20 – Session 3 « Des critères aux indicateurs »

- Travaux de 6 groupes sur 6 critères différents.

15h10 – Session 4 « Des critères aux indicateurs »

- Recomposition de 6 groupes sur 6 autres critères.

15h50 – Evaluation des travaux et perspectives

16h30 Fin de l'atelier

5 juillet 2016

Atelier 3 – Mardi 5 juillet 2016 à Saint Maximin-la-Sainte-Baume

Ordre du jour

9h45 - Accueil café

10h - Introduction de la journée

- Présentation des objectifs et modalités de travail de la journée.

10h30 - Design des outils de collecte des données

- Répartition en deux groupes : l'un sur la question évaluative 1, l'autre sur les questions évaluatives 2 et 3.
- Présentation du référentiel d'évaluation : critères et indicateurs retenus.
- Elaboration des outils de collecte proposés : questionnaires, tableaux de bord...

12h30-13h30 Pause déjeuner sur place
(à la charge des participants)

13h30 - Design des outils de collecte des données (suite)

- Finalisation des outils de collecte pour une présentation en plénière.

14h10 - Simulation des outils de collecte

- Chaque groupe de designers présente son outil et propose une simulation des points les plus délicats avec une ou plusieurs personnes ressources.
- Retour sur l'outil par l'ensemble des participants.

16h - Clôture de l'atelier

- Répartition du test des outils pendant l'été entre les GAL.
- Evaluation de l'atelier.

16h30 Fin de l'atelier

13 septembre 2016

lisode
lien social et décision

Guide pour le test des outils de collecte des données nécessaires à l'évaluation

Propos

Ce guide a pour propos de vous accompagner dans le test des questionnaires destinés aux porteurs de projet et aux membres du comité de programmation, ainsi que dans le test du tableau de bord.

27 septembre 2016

<u>Questionnaires d'évaluation</u>

6. Bilan de l'impact du programme LEADER 2007-2014

L'équipe technique a élaboré un questionnaire destiné aux entreprises ayant bénéficié d'une subvention LEADER (*voir en annexe – Questionnaire aux entreprises*) sous l'ancienne programmation. Ce questionnaire a été envoyé par mail aux 49 entreprises concernées. Les entreprises n'ayant pas répondu ont été contactées par téléphone.

Sur ces 49 entreprises contactées, 31 ont répondu *(cf graphique « bilan général des entreprises ayant bénéficié d'une subvention LEADER »)*.

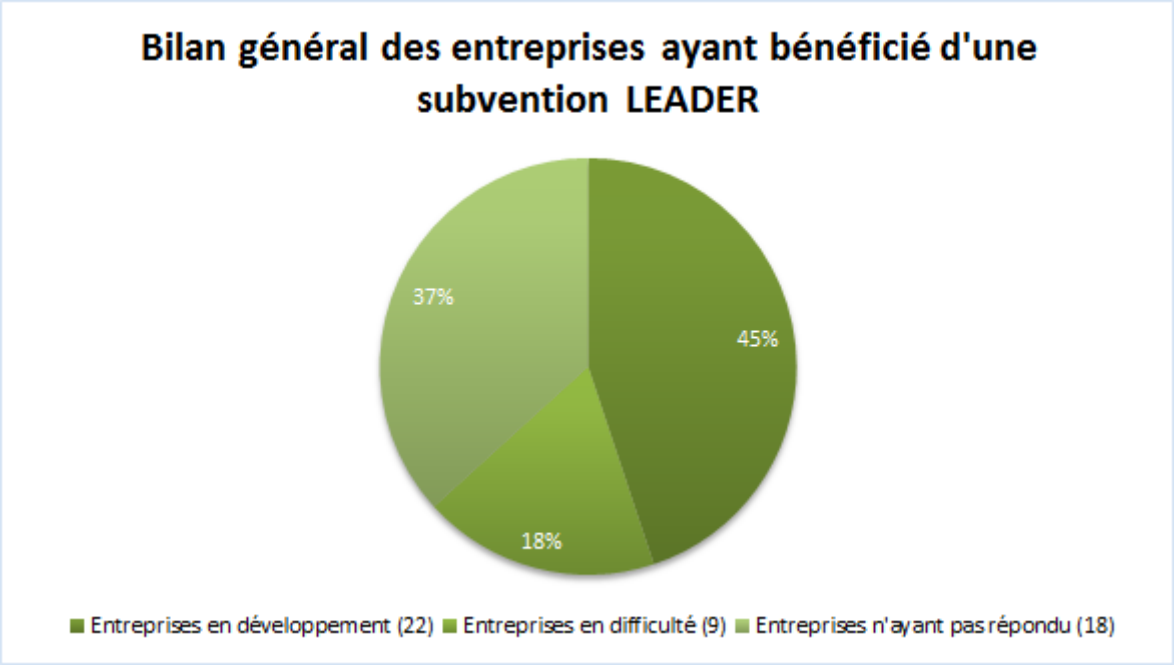

22 d'entre-elles notent un développement satisfaisant de leur activité depuis la subvention. Bien qu'il soit difficile de quantifier précisément l'impact de la subvention sur le développement de ces

entreprises, il est indéniable que la subvention a eu un effet positif *(cf graphique « effets de la subvention LEADER au sein des entreprises »).*

9 entreprises connaissent des difficultés dues à plusieurs facteurs (contexte économique défavorable, marché local peu réceptif aux services proposés…). Pour l'une d'elle, cette situation a conduit à sa fermeture. Elle a par la suite été rouverte sous forme associative.

Une des entreprises nous a fait part de la difficulté rencontrée suite au délai entre à l'avance des frais et le paiement de la subvention. Pour la programmation 2014-2020, les garde-fous mis en place par l'autorité régionale et le GAL visent, entre autres, à exclure les porteurs n'ayant pas la capacité financière d'avancer les frais. La procédure de notation intègre notamment un indicateur permettant de juger la solidité financière du porteur.

18 entreprises n'ont pas répondu aux sollicitations des agents mais pour la majeure partie d'entre elles, elles sont bien en activité via des informations reçues par ailleurs.
Hors questionnaire, on recenserait seulement quelques sessions/modifications d'activité pour des raisons de santé, de problèmes familiaux, de « test » non concluant ou de reconversion professionnelle.

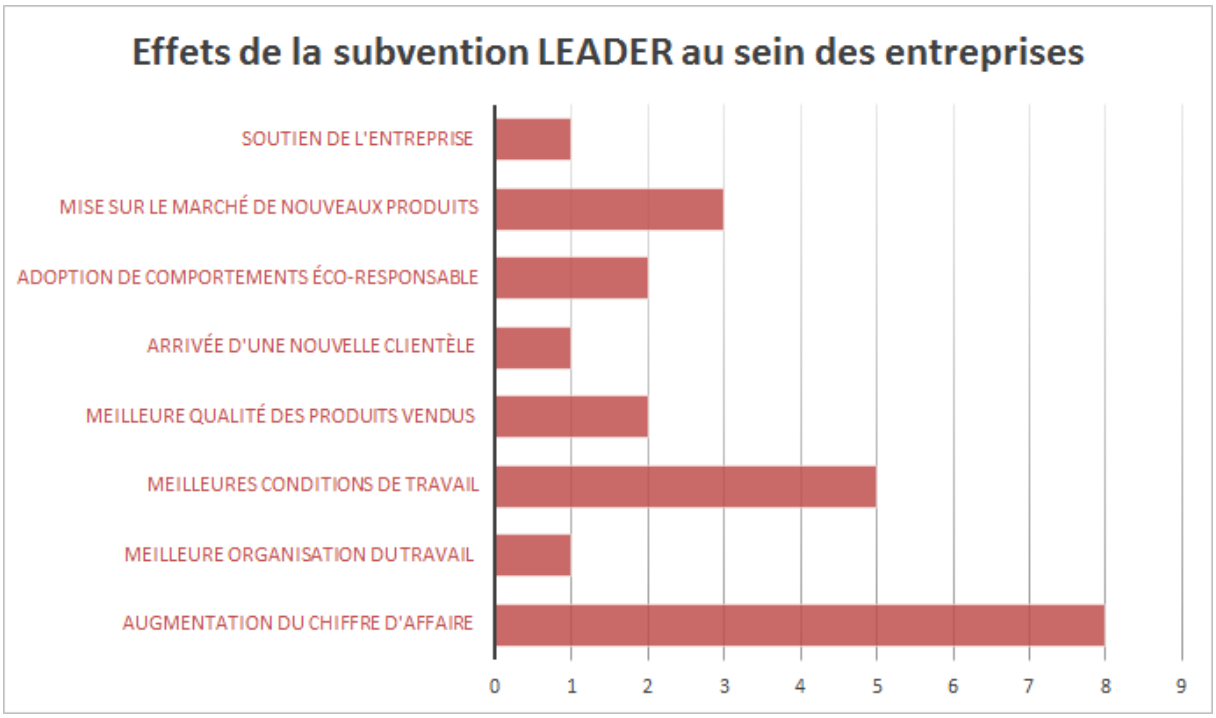

En matière d'emploi, l'impact du programme est significatif : **16 emplois créés et 4 emplois maintenus.**

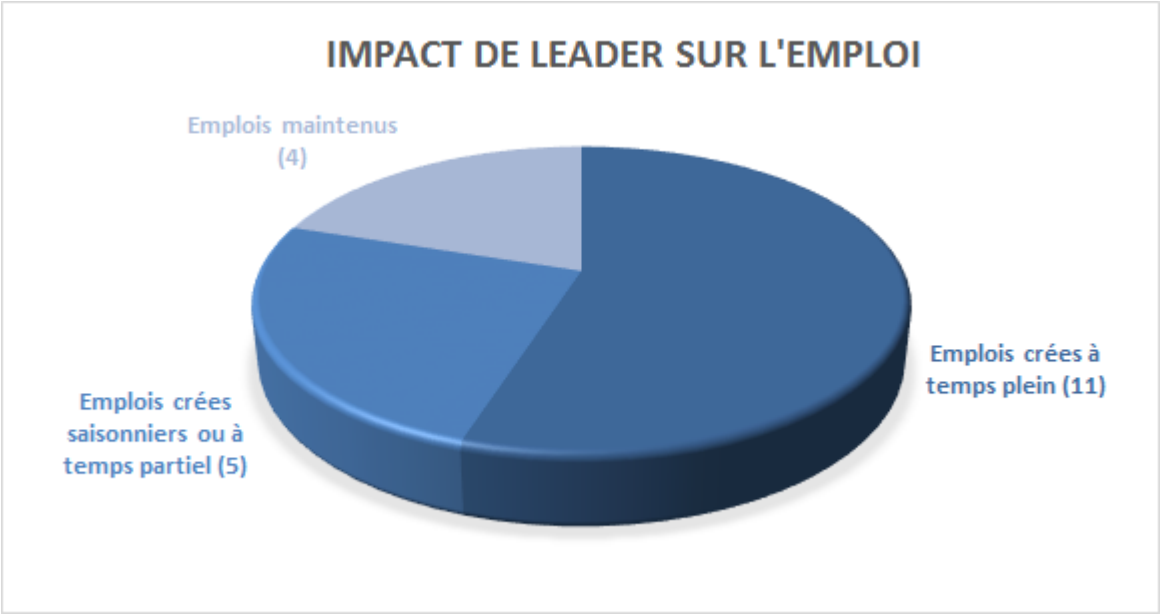

7. Perspectives pour l' année 2017

L'année 2017 devra être la dernière pour la mise en place du programme et surtout celle où le comité LEADER pourra recevoir les premières demandes de subvention.

Tout le cadre d'instruction et de sélection des dossiers reste à affiner. Les derniers outils créés seront opérationnels.
Le suivi du programme démarrera et de premiers ajustements seront surement à mettre en place dès cette année, en particulier suite aux fusions de collectivités, modifications du PDR et aux réglementations à prendre en compte.

Malgré un grand nombre d'incertitudes relatives aux échéances futures (mise à disposition des formulaires stabilisés et du logiciel OSIRIS notamment), l'équipe technique a tenu à définir un calendrier prévisionnel récapitulant les appels à projets, les appels à propositions et les comités prévus en 2017. Les incertitudes relatives à la date d'ouverture des actions de coopération ont empêché l'intégration des éventuels appels de la fiche action 9.

Calendrier prévisionnel LEADER 2017

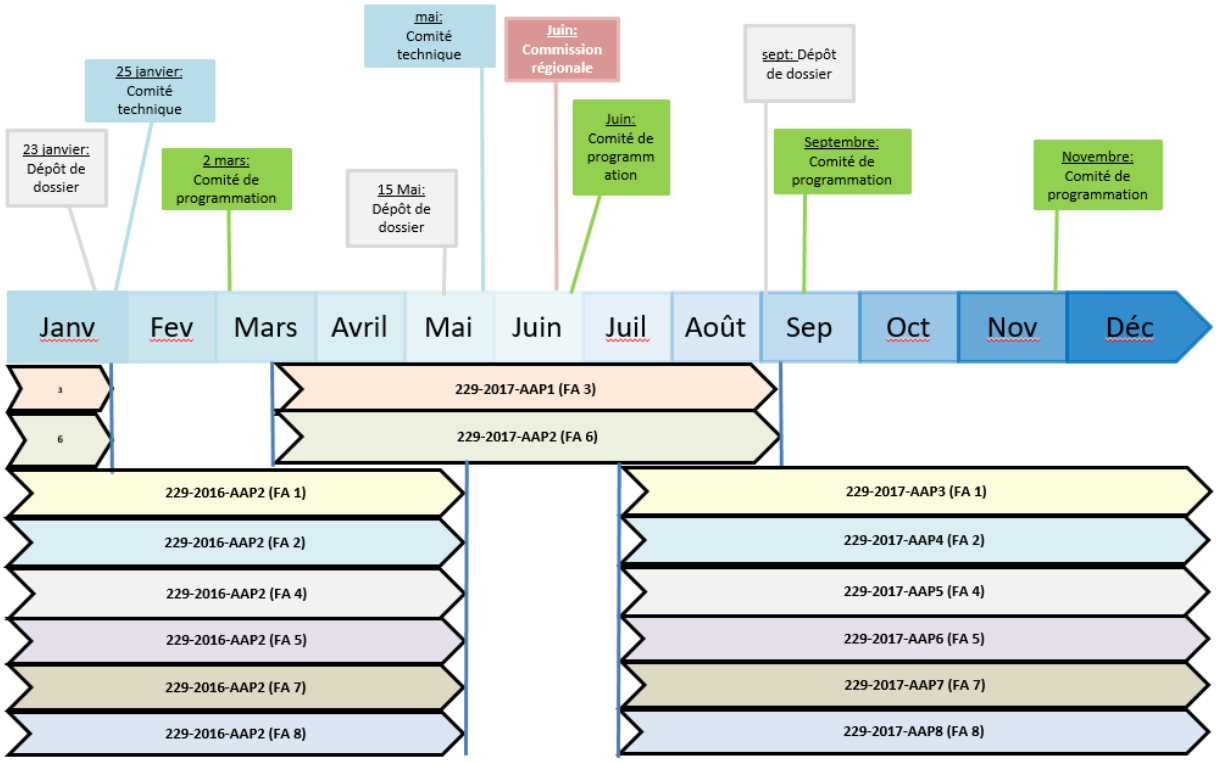

Un second prévisionnel portant uniquement sur les comités a été élaboré et transmis aux membres du comité de programmation et du comité technique pour leur permettre d'anticiper au plus tôt les dates de tenue de comité et assurer un taux de présence optimal.

Prévisionnel des comités du programme LEADER

1er semestre 2017

Comité	Date
Comité technique	Mercredi matin 25/01 - Vendredi matin 3/02
Comité de programmation	Mercredi 8/03
Comité des cofinanceurs	Entre 9/03 et 17/03
Comité technique	Mardi matin 14/03 (si nécessaire)
Comité technique	Mardi matin 23/05
Comité de programmation	Entre 19/06 et 6/07
Comité des cofinanceurs	Entre 20/06 et 7/07

Concernant les engagements financiers, 10 % de paiements cumulés de FEADER devront être payés d'ici la fin 2017. Au vu du retard pris, des délais d'instruction à prévoir et de l'élaboration d'outils encore en cours, il sera difficile d'atteindre ce taux.

ANNEXES

Tableau de suivi animation

N° action	Date	Description
2016-01	05/01/2016	Rendez vous association ALPE
2016-02	06/01/2016	Rendez vous EP05
2016-03	21/01/2016	InterGal
2016-04	25/01/2016	Réunion CRET
2016-05	27/01/2016	Rendez vous CODEV
2016-06	04/02/2016	Rendez vous PNRQ SAT
2016-07	23/02/2016	Réunion RRR Circuits courts
2016-08	25/02/2016	Rendez vous Agribio
2016-09	25/02/2016	Réunion réseau territoire
2016-10	01/03/2016	RRR Guide du porteur
2016-11	04/03/2016	Réunion espaces valléens
2016-12	07/03/2016	AG Agribio
2016-13	08/03/2016	COPIL MSAP
2016-14	09/03/2016	Audition commission européenne
2016-15	15/03/2016	Rencontre agir envemble pour le développement de nouveaux projets
2016-16	21/03/2016	Rendez vous avec techniciens des communautés de communes
2016-17	30/03/2016	Echange avec ADDET
2016-18	31/03/2016	COPIL OPAH
2016-19	01/04/2016	Rendez vous avec porteur
2016-20	11/04/2016	Rendez vous CODEV
2016-21	13/04/2016	Echange GAL italien
2016-22	18/04/2016	Rendez vous maison géologie
2016-23	18/04/2016	Rendez vous ALPE
2016-24	19/04/2016	Réunion RRR Evaluation
2016-25	26/04/2016	Rencontre ARII
2016-26	27/04/2016	Rendez vous théatre
2016-27	09/05/2016	InterGal
2016-28	10/05/2016	RRR evaluation
2016-29	11/05/2016	Comité de programmation
2016-30	18/05/2016	Rencontre CODES
2016-31	19/05/2016	Rencontre TEPCV
2016-32	14/06/2016	PCOTECH Projet de territoire
2016-33	15/06/2016	COPIL Esprit saison
2016-34	16/06/2016	Groupe de travail grilles de sélection
2016-35	20/06/2016	Rencontre socio professionnelles et producteurs en Queyras

2016-36	23/06/2016	Groupe de travail grilles de sélection
2016-37	13/07/2016	Groupe de travail SAT
2016-38	27/07/2016	Visite région pour feuille de calcul
2016-39	29/07/2016	Rendez vous CCI
2016-40	01/08/2016	Point SAT
2016-41	04/08/2016	Point énergie
2016-42	08/08/2016	Rendez vous SAT
2016-43	10/08/2016	Rendez vous Projet de territoire Santé et cadre de vie
2016-44	02/09/2016	Rendez vous MJC
2016-45	13/09/2016	RRR Evaluation
2016-46	15/09/2016	Point IRCE
2016-47	19/09/2016	Rendez vous ADDET
2016-48	20/09/2016	Rendez vous porteur
2016-49	23/09/2016	Rendez vous porteurs Queyras
2016-50	27/09/2016	RRR Evaluation
2016-51	30/09/2016	Seminaire Coopération
2016-52	03/10/2016	Point LEADER avec CCCPE
2016-53	06/10/2016	COPIL OPAH
2016-54	07/10/2016	Rendez vous porteur
2016-55	11/10/2016	InterGal
2016-56	12/10/2016	Réunion théatre
2016-57	13/10/2016	Matin Eco
2016-58	14/10/2016	Rendez vous chambres consulaires et IRCE
2016-59	19/10/2016	COPIL Esprit saison
2016-60	03/11/2016	Rendez vous chambre agriculture
2016-61	07/11/2016	Rendez vous CPIE
2016-62	08/11/2016	Rendez vous porteur
2016-63	09/11/2016	Rendez vous théatre
2016-64	10/11/2016	Rendez vous INHA
2016-65	14/11/2016	Rendez vous club des entrepreneurs
2016-66	15/11/2016	Rendez vous échanges paysans
2016-67	16/11/2016	Comité technique LEADER
2016-68	25/11/2016	Réunion SAT
2016-69	30/11/2016	COTECH Projet de territoire
2016-70	01/12/2016	Rencontre saisonnalité
2016-71	05/12/2016	RRR SAT
2016-72	13/12/2016	Réunion GERES
2016-73	14/12/2016	Comité de programmation

Extrait tableau de bord 2014-2020 onglet suivi-animation

Analyse aide d'Etat

ANALYSE CONCERNANT L'APPLICATION DES REGLES D'ENCADREMENT DES AIDES D'ETAT	
Porteur du projet: N° dossier OSIRIS:	
Présentation du projet :	
types de dépenses présentés	
Montant total éligible présenté	
Qualification de l'aide	
Procure un avantage,	L'aide consistant en une subvention financière à l'opération, elle procure un avantage au bénéficiaire pour la réalisation de son opération.
accordée par l'Etat (au sens large),	L'aide sollicitée étant composée d'aides publiques européenne et régionale, elle provient bien de ressources d'Etat.
sélective et être attribuée à une entreprise (au sens large),	
Fausse ou menace de fausser la concurrence.	ANALYSE MENEE : cette condition est supposée remplie par toute aide remplissant les trois premières
Conclusion de la qualification de l'aide :	
Le critère relatif à la qualification d'entreprise n'étant pas rempli, l'aide ne peut pas être qualifiée d'aide d'Etat. Ainsi, le TMAP est défini par la fiche action correspondante.	
Application des règles d'encadrement : différents régimes possibles	
Justification du choix du Régime en fonction des caractéristiques du projet	

Ordre du jour et diaporama Comité technique

Le programme Européen LEADER

LEADER signifie **Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale**

C'est une approche méthodologique et territoriale visant au soutien de projets de développement rural exemplaires, initiés par des acteurs locaux afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois.

1/ stratégie définie localement **2/ plan d'actions à mener** **3/ gouvernance locale**

Le territoire retenu pour mettre en œuvre le programme est organisé
en **Groupe d'action locale (GAL)**
Sa structure porteuse est le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (PETR)

Financeurs principaux :
FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

1

Gouvernance du programme

Comité de programmation :

Organe de décision du programme est composé d'un collège public et d'un collège privé
Lieu d'échange et de réflexion stratégique

Comité Technique :

Réuni en amont du comité de programmation, il contribue à la promotion, sensibilisation du programme
Il effectue un travail de repérage, d'appui à la formalisation des dossiers et d'analyse des opérations
Il permet des échanges sur les financements et un meilleur accompagnement des porteurs de projet

Comité des financeurs :

Réuni après le comité de programmation, il vérifie que le projet répond à sa politique et valide les cofinancements au FEADER

Stratégie du GAL Pays du Grand Briançonnais

« Territoire choisi,
terre d'initiatives »

Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie

Dossier de candidature au programme LEADER, résumé, fiches actions et autres informations disponibles sur le site internet du Pays du Grand Briançonnais : www.paysgrandbrianconnais.fr/fr/programme-leader/

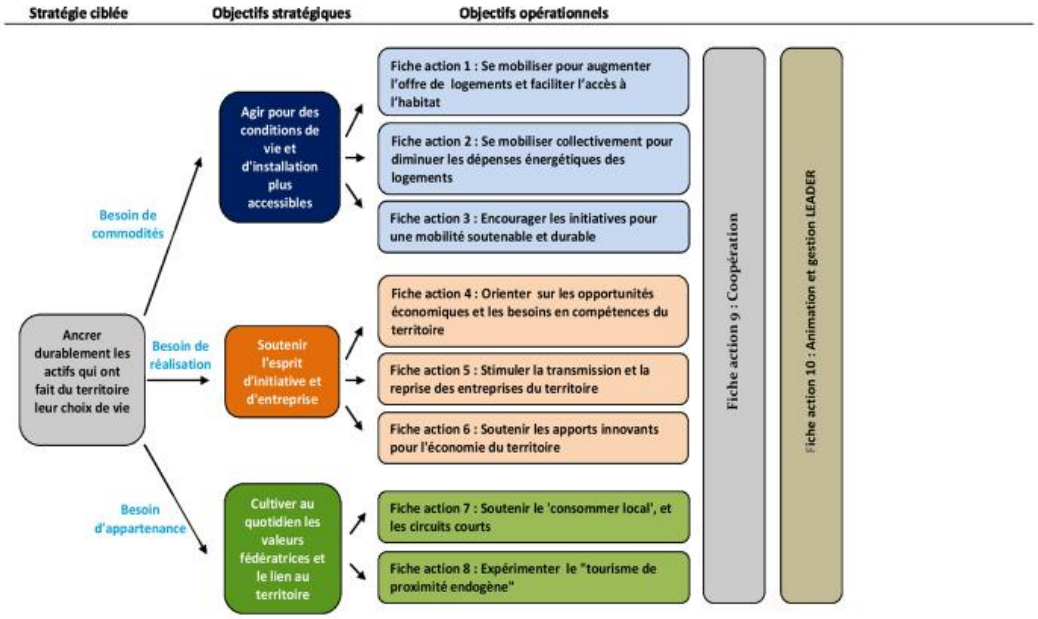

NB : "Actif" désigne ici toute personne en âge de travailler, occupant ou non un emploi (de 15 à 65 ans ...)

Territoire choisi terre d'initiatives
GAL Pays du Grand Briançonnais

COMITE TECHNIQUE LEADER

Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Mercredi 16 novembre 9h - 11h30

ORDRE DU JOUR

1/ Lancement du programme : report du lancement des appels à projets

2/ Fonctionnement du programme : Appels à projets, conventionnement, portage de projet, coopération avec d'autres territoires

3/ Outils de partage d'informations entre techniciens et de communication sur le programme

4/ Projets en émergence

5/ Suivi des entreprises aidées via le précédent programme LEADER

COMITE TECHNIQUE LEADER

Communauté de Communes du Pays des Ecrins
Mercredi 16 novembre 9h - 11h30

Structures conviées : PETR – PnrQ – Communautés de Communes – Chambres consulaires - Conseil de Développement – ADSCB

Lancement du programme et fonctionnement

- **Définition des critères** de sélection par les membres du Comité LEADER / validés par la Région
- **Lancement des appels** à projets ou à propositions, après le Comité LEADER du **14 décembre**
- **Durée des appels** fixée par le GAL, idéalement en fonction des dates pressenties de dépôt des dossiers et des périodes de réalisation des projets
- **Dépôt de dossier** uniquement durant un appel
- Modification du **cadre de sélection** possible par le GAL : validation en comité de programmation Ajustement de la maquette financière
- Appel pour la **coopération** ne sera pas lancé avant le printemps 2017

3

Lancement du programme et fonctionnement

- Documents types :

- Appel à projet FA3
- Note projet / Dossier libre pour présenter le projet
- Formulaire de demande de subvention

- Eligibilité des dépenses :

- Accusé de réception de dossier

- Partenariat :

- Convention de partenariat - recommandations

- Coopération :

- Conditions requises pour coopérer avec d'autres territoires

- Maquette financière :

- Ajustements par le Comité suivant consommation par fiche action

4

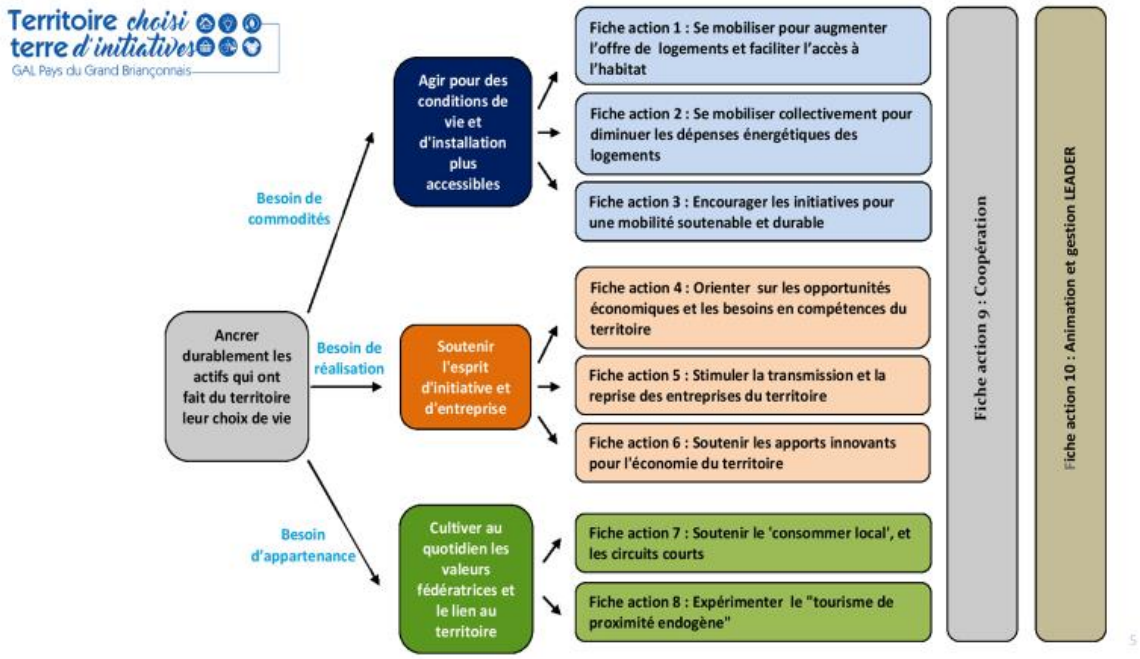
Territoire choisi terre d'initiatives
GAL Pays du Grand Briançonnais
Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie
Besoin de commodités
Besoin de réalisation
Besoin d'appartenance
Agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles
Soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise
Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire
Fiche action 1 : Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat
Fiche action 2 : Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
Fiche action 3 : Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
Fiche action 4 : Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences du territoire
Fiche action 5 : Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
Fiche action 6 : Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
Fiche action 7 : Soutenir le 'consommer local', et les circuits courts
Fiche action 8 : Expérimenter le "tourisme de proximité endogène"
Fiche action 9 : Coopération
Fiche action 10 : Animation et gestion LEADER
5

Partage d'informations et outils de communication sur le programme
LEADER
www.paysgrandbrianconnais.fr/programme-leader/
Flyers Affiches
Vidéo
Tableau des projets
Tableau des financements / dispositifs d'accompagnement
Service financement entreprise CR PACA / Guichet unique
Cédrick REYNAUD
creynaud@regionpaca.fr
04.92.53.00.82
MON FINANCEMENT
LE GUICHET UNIQUE de la Région pour les entreprises
FINANCEZ vos projets
quelle stratégie ?
quels projets ?
15

Ordres du jour des comités de programmation et bureaux

Territoire choisi terre d'initiatives
GAL Pays du Grand Briançonnais

COMITE DE PROGRAMMATION

Mairie de Guillestre

Mercredi 11 mai 2016

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1/ Validation des grilles de sélection des projets et des supports de communication

2/ Application des grilles sur des exemples de projets

3/ Date du prochain comité de programmation et questions diverses

Territoire choisi terre d'initiatives
GAL Pays du Grand Briançonnais

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Communauté de communes du Pays des Ecrins

Le 14 décembre 2016 à 18h30

ORDRE DU JOUR

1/ Retour sur les dernières actions menées :

- Validation des comptes rendus du comité de programmation du 11 mai 2016 et de la consultation écrite du 12 août 2016
- Mise en place de l'équipe LEADER et lien avec les services de la Région

2/ Validation des modifications du règlement intérieur

- Modifications apportées
- Réélection à venir des représentants des Chambres consulaires : CCI – CMA
- Modifications à venir à l'issue de la fusion de Communautés de communes
- Validation

3/ Validation des grilles de sélection des fiches actions

- Présentation des dernières modifications apportées
- Présentation des régimes d'aides et des seuils d'aides publiques
- Validation

4/ Date du prochain comité de programmation et questions diverses

- Outils de communication, de gestion et d'évaluation

GAL Pays du Grand Briançonnais

BUREAU LEADER

CCPE - L'Argentière – La Bessée

Mercredi 23 mars 2016 à 16h30

ORDRE DU JOUR

1/ Etat d'avancement de la mise en place du programme

2/ Fiches actions, grilles de sélection et projets en émergence

3/ Plan de communication

4/ Fonctionnement du comité et de l'équipe technique : règlement intérieur, séparation fonctionnelle

5/ Calendrier annuel et ordre du jour du prochain comité de programmation

Documents de communication

Description	Type d'outil de communication	Date de mise en œuvre	Objet/message de la communication	Public cible	Modalités de diffusion de l'outil
Conférence de maires	Manifestation	29/06/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Partenaires	Présentation orale du programme par le Président du GAL
Article de presse dans "Le local"	Presse locale	14/10/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Article de presse sur la stratégie LEADER
Vidéoscribbing	Vidéo	21/10/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Vidéo d'explication du programme LEADER
Actualisation de la page Web LEADER sur le site du PETR	Site Internet du GAL	07/10/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Mise en ligne de la vidéo de présentation et des documents de présentation
Réception des flyers et affiches	Plaquette / flyers	15/10/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Porteurs de projet potentiels publics ou privés	Diffusion dans les communes et communautés de communes de nos outils de communication pour affichage et distribution
Réception du kakémono et du panneau de publicité	Panneau / kakémono	15/10/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Affichage dans le bureau du panneau de publicité du financement LEADER et utilisation du kakémono lors des forums, réunions publiques et conférence des maires
Diffusion des informations LEADER sur facebook	Réseaux sociaux	18/11/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Diffusion de l'article de presse du "Local"
Conférence de maires	Manifestation	07/12/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Partenaires	Présentation orale du programme et des actions engagées 2016 par le président du GAL et les techniciennes
Article de presse dans journal d'une communauté de communes	Bulletins communaux	01/12/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Présentation du programme dans le bulletin intercommunal de décembre
Article de presse DL	Presse locale	21/12/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Article de presse sur la stratégie LEADER dans le Dauphiné Libéré

Extrait tableau de bord 2014-2020 onglet suivi-communication

Questionnaire pour les entreprises aidées par LEADER 2007 - 2013

Questionnaire pour les porteurs de projets LEADER

Suite à la mise en œuvre du programme LEADER 2007-2015, le GAL Pays du Grand Briançonnais souhaite suivre l'évolution des projets après l'aide financière. Pour cela, les porteurs de projet ayant bénéficié d'une subvention sont invités à faire part de leur situation après quelques années écoulées.
Nous vous remercions de bien vouloir prendre le temps de répondre à ces questions.

Nom du projet		
Nom du gérant		
Nom de la société		
Téléphone		
Adresse postale		
Adresse mail		
Site web		

- Le projet subventionné perdure-t-il / a-t-il été reconduit ? OUI □ NON □

Si NON, pour quelles raisons ?

- En cas d'acquisition matériel avez-vous toujours votre équipement (pas de modification ou remplacement) ? Pour le même usage et lieu que ceux annoncés dans le dossier LEADER ? OUI □ NON □

Si NON, préciser pour quelles raisons :

- Suite à l'attribution de la subvention, avez-vous noté des répercussions sur votre projet ou votre structure ? OUI □ NON □

Si OUI, préciser lesquelles (évolution du chiffre d'affaire, de la clientèle, de la production, amélioration de la qualité des produits, des conditions de travail, implantation sur de nouveaux marchés, meilleure identification, embauche…)

- Avez-vous de nouveaux besoins, nouveaux projets ou des difficultés ?
OUI □ NON □

Si OUI, préciser le contenu de votre éventuelle demande :

Autre commentaire :

Merci !